



N° 13614\*01

**DEMANDE DE DEROGATION****POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION****DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Stéphane CASTET

Adresse : 4 rue Jean Zay

Commune : PAU

Code postal : 64 000

Nature des activités : Distribution de l'électricité et du gaz, développement des énergies renouvelables

Qualification : -

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom commun Nom scientifique	Description (1)	
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	Un couple de chaque espèce exploite le site d'implantation du projet pour la chasse et la nidification	Les travaux impactent en totalité le site de reproduction du couple de Tarier pâtre et en partie celui du couple de Pie-grièche écorcheur.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude éco-éthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le SDEPA, pour contribuer à la transition énergétique du département et limiter la dépendance du territoire aux énergies extérieures, émettrices de CO2, souhaite développer un projet de ferme photovoltaïque sur la commune de Bénéjacq. Ce projet sera réalisé sur un ancien site d'enfouissement technique, exploité jusqu'en 2002, appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Nay.

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION \***

Destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Destruction, altération ou dégradation d'habitats de reproduction d'espèces protégées par les travaux de réalisation du projet.
Altération	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Altération d'habitats de reproduction d'espèces protégées par les

travaux de réalisation du projet.

Dégradation  travaux de réalisation du projet.

Préciser : Dégradation d'habitats de reproduction d'espèces protégées par les

#### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Ecologue spécialisé en faune et milieux naturels (bureau d'étude ou association).

Formation continue en biologie animale  Préciser :

Autre formation .....  Préciser :

#### F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : La période de sensibilité interviendra durant la phase des travaux d'octobre 2020 à avril 2021 mais en aucun cas durant la phase d'exploitation.

#### G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : Aquitaine  
Départements : Pyrénées-Atlantiques  
Canton : Vallées de l'Ousse et du Lagoïn (64)  
Commune : Bénéjacq (64)

#### H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos...  
Mesures de protection réglementaires.....  
Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Renforcement des populations de l'espèce .....  
Autres mesures .....  Préciser : Voir ci-dessous

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivis des mesures ont été définies en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces impactées à l'échelle locale.

##### Mesure d'évitement

ME01 : Définition de la base de vie et d'aires de stationnement et de stockage en dehors des espaces naturels

ME02 : Evitement et balisage de la zone nord non impactée par les travaux

ME04 : Décalage du calendrier d'intervention pour éviter la pleine période de nidification de l'avifaune

##### Mesures de réduction

MR03 : Maintien partiel de la zone de nidification de la Pie-grièche écorcheur

##### Mesure compensatoire

MC01 : Aménagement et gestion de la zone de compensation en faveur du Lotier velu et de la Pie-grièche. Il s'agira de permettre un embroussaillage contrôlé sur la zone de compensation du site d'étude, afin de recréer un habitat favorable à la Pie-grièche écorcheur et par extension à d'autres passereaux protégés qui fréquentent le site d'étude, notamment pour le Tarier pâtre.

Cet embroussaillage ne doit pas gêner la colonisation du site par le Lotier velu. Aussi un embroussaillage par patch est prévu en visant le développement de 3 patchs embroussaillés maximum. Les essences à favoriser pour constituer ces patchs sont les espèces locales retrouvées dans les haies, soit l'aubépine, l'églantier, le fusain, le prunellier..., qui sont favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur mais également pour d'autres espèces d'oiseaux (pour la chasse, le repos, l'alimentation et/ou la nidification).

En outre, les périphéries de la zone de compensation sont embroussaillées (hallier de ronce et de buddleia) et constituent des habitats d'hivernage pour les reptiles et les amphibiens (0,2 ha). La mesure ne prévoit pas d'ouvrir ces milieux, afin de maintenir ces habitats. Par contre, il est préconisé de diversifier ces habitats en intégrant les espèces locales cités précédemment. Les milieux ainsi restaurés pourront être utilisés par les oiseaux.

#### I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : -

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi scientifique des espèces sera réalisé in situ et sera à adapter en fonction des résultats constatés dès le début du suivi.

Le suivi consistera à évaluer la pertinence des mesures mises et sera mis en place sur 30 ans (N+1, N+2, N+5, N+10, N+20 et N+30, N étant l'année des travaux).

Il permettra de vérifier le maintien des couples de Pie-grièche écorcheur et de Tarier pâtre, ainsi que leur utilisation du site, et notamment de la zone de compensation.

Le protocole précis devra être élaboré avant la réalisation des travaux et soumis à la DREAL Aquitaine pour validation.

.....  
\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à PAU

le 23 octobre 2018

Votre signature